

Contenu de la formation

9 h 00 : Accueil des participants

9 h 30 : Ouverture et présentation de la thématique

L'élu et l'aménagement forestier

Les enjeux de la forêt du territoire du Champsaur et Valgaudemar

10 h 00 : Rappel du rôle et de la responsabilité de l'élu et de l'ONF

Intervenant : Communes forestières

10 h 15 : Comment définir les objectifs de gestion forestière qui répondent aux attentes de la commune

Intervenant : Communes forestières

10 h 45 : Quelle est la place de l'élu dans l'élaboration du document d'aménagement

Intervenant : Communes forestières / ONF

11 h 15 : Inscrire la gestion de la forêt communale dans une dynamique territoriale

Intervenant : Communes forestières / ONF

11 h 45 : L'aménagement, un atout vis-à-vis des dispositifs environnementaux et de prévention de risques naturels

Intervenant : Communes forestières / ONF

12 h 00 : REPAS et visite de la manifestation : L'appel de la forêt !

14 h 00 : Visite de terrain (chaussures et vêtements pour la marche à prévoir)

Et nous vous invitons à participer aux 2 conférences que nous organisons à l'occasion de la manifestation : L'appel de la forêt !

16 h 00 : Certifier PEFC la forêt communale pour faire reconnaître ma gestion durable

Intervenant : Communes forestières et PEFC PACA

17 h 00 : Conférence : Le Bois des Alpes dans les constructions publiques

Intervenant : Bois des Alpes

L'aménagement forestier : guide de la gestion forestière communale prenant en compte les enjeux économiques, écologiques et sociaux.



Le territoire de Champsaur et Valgaudemar est boisé à plus de 25%, soit 18 000 ha et représentent 8% de la superficie boisée départementale. La forêt du territoire est une des plus productives de la région mais **seulement 15% de cette production biologique annuelle sont exploités**. Sa gestion représente donc un enjeu fort qui doit permettre à la fois la récolte et le renouvellement.



30% de ces forêts appartiennent aux communes et sont gérées dans le cadre du régime forestier grâce au **document d'aménagement forestier**.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un aménagement forestier constituent de multiples enjeux pour les communes :

- Garantir une gestion durable de la forêt communale
- Affirmer le rôle décisionnaire des élus dans l'élaboration de l'aménagement
- S'impliquer en tant que propriétaire forestier dans la gestion de la forêt
- Infléchir les stratégies de valorisation des bois du territoire

En tant qu'élu(e) propriétaire de forêt ...

... quel est mon rôle dans l'élaboration et l'application de l'aménagement ?



Participation financière

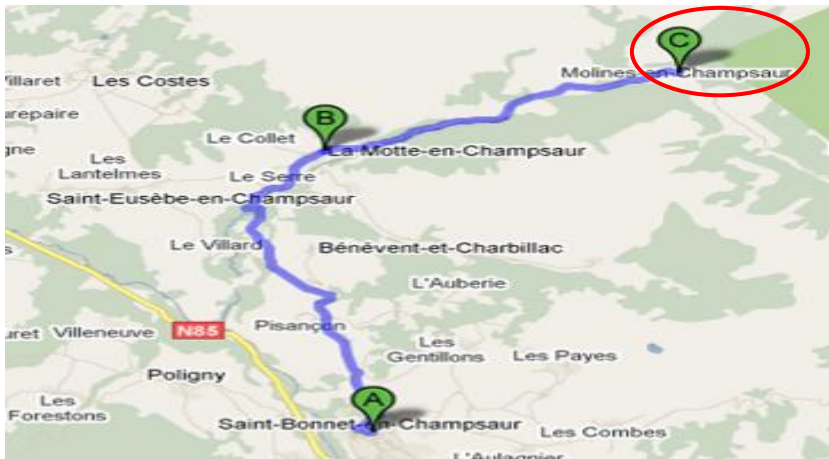
Elus des communes adhérentes à jour de leur cotisation : la formation est un service auquel donne droit l'adhésion. Aucune autre participation que le paiement de la cotisation n'est demandée.

Elus des communes non adhérentes : une participation forfaitaire de 30 € est demandée.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'Intérieur. La participation demandée peut être prise en charge par la ligne formation du budget des communes, conformément au droit à la formation des élus régi par les articles L2123-12 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Lieu de la formation

Hameau de Molines en Champsaur, Salle de l'église
La Motte en Champsaur



Votre interlocuteur :

Laurence Davin, joignable au 06.37 23 79 93



LES COMMUNES FORESTIERES

des Hautes-Alpes

en partenariat avec

OFFICE NATIONAL DES FORETS

proposent une journée dans le cadre de la

**Charte Forestière de Territoire
du Champsaur-Valgaudemar**

**« L'aménagement forestier : le
document cadre de gestion de la forêt
communale »**

Quelle est l'utilité de ce document ?

Quels sont mes rôles et responsabilités lors de la réalisation et de la mise en œuvre de l'aménagement forestier ?

Quelle est la portée et quels sont les enjeux de ce document de gestion pour la commune ?

**Venez vous former le samedi 18 juin 2011 à
La Motte en Champsaur**

Elu(e)s, la forêt vous concerne